

intolérables d'intérêt; et attendu que tels travaux et améliorations publiques, lorsqu'ils seront terminés, seront une addition à la richesse du pays et par conséquent une base propre et désirable pour se procurer de l'argent; qu'il soit par conséquent résolu, que le Gouvernement du Canada fasse une émission de papier-monnaie ayant cours légal, remboursable en un laps de temps pouvant varier de trente à cinquante ans, en quantité suffisante pour parer aux frais de construction des travaux publics nécessaires et faire les améliorations publiques dont le besoin se fait sentir et pour prêter aux municipalités, à un taux d'intérêt suffisant pour couvrir les frais d'émission et de direction, telles sommes qui seraient nécessaires pour la construction et l'exécution de tels travaux et améliorations, requérant les dites municipalités de prélever des taxes suffisantes pour payer l'intérêt de tels emprunts et de créer un fond d'amortissement pour leur remboursement dans les délais convenus.

Après une discussion par MM. Davey, Wright, Jobin, McDonald et Armstrong, la motion est acceptée.

Proposé par M. Lépine, appuyé par M. Béland, et résolu,

Que l'on demande au Gouvernement de la Province de Québec de promulguer une loi fixant à neuf heures la journée de travail des femmes employées dans les ateliers et manufactures.

Proposé par M. Lépine, appuyé par M. Béland, et résolu,

Qu'il est désirable, dans l'intérêt des classes ouvrières, que tous les articles fabriqués dans les prisons et écoles de réforme, soient exportés et vendus sur les marchés étrangers, au lieu d'être mis en concurrence avec les produits de l'industrie privée sur le marché Canadien et que les Gouvernements Fédéral et Provinciaux soient requis de disposer ainsi des produits des prisons.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée du District No 19, Montréal,

Qu'il soit demandé à la Législature de Québec de définir l'expression "ouvrier" dans la loi connue sous le nom de Loi David, comme signifiant toute personne travaillant à gages ou à salaire.

La motion est acceptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que le Gouvernement de la Province de Québec soit requis de désigner des inspecteurs et inspectrices pour les fabriques qui se trouvent en dehors des villes, attendu que les inspecteurs actuels sont constamment requis dans les villes, spécialement à Montréal.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Qu'il soit demandé au Gouvernement Fédéral d'empêcher l'immigration des juifs dans les grands centres de population.

Sur motion, la proposition ci-dessus est référée à un comité spécial, composé de MM. O'Donoghue, Wright et Lafontaine.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que le Gouvernement de la Province de Québec soit requis d'établir une bibliothèque publique dans la Cité de Montréal.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Lafontaine, au nom de l'assemblée de District No. 19, Montréal,

Que les livres employés dans les écoles publiques de la Province de Québec soient uniformes et sujets à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

La motion est adoptée.

Proposé par M. Jobin, appuyé par M. Routier,

Que ce Congrès, par la présente, requiert le Gouvernement de Québec d'introduire aussitôt que possible l'instruction gratuite dans la Province.

Proposé en amendement par M. Reynolds, appuyé par M. March,

Que le Gouvernement de Québec soit requis de mettre en force l'instruction gratuite et obligatoire sous le contrôle des différentes dénominations.

Après discussion par MM. Jobin, Reynolds, Routier, Béland et O'Donoghue, l'amendement est perdu et la première proposition est adoptée.